



Le 30 novembre 2009

*Office of the President and
Chief Executive Officer*

*Cabinet du président
et chef de la direction*

Monsieur Gilles Duceppe, député
Chef du Bloc Québécois
Chambre des communes
111, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Député,



Depuis plusieurs années, la Chambre de commerce du Canada demande au gouvernement fédéral d'encourager les provinces qui imposent des taxes de vente au détail (TVD) d'harmoniser ces taxes à la TPS.

J'écris à tous les chefs de parti pour leur demander instamment d'appuyer la loi habilitant les provinces – en l'occurrence l'Ontario et la Colombie-Britannique – de procéder à l'harmonisation.

Les entreprises paient des taxes de vente au détail sur de nombreux intrants, notamment les biens d'équipement associés à la production des produits et services, y compris les biens d'équipement comme la machinerie que les travailleurs canadiens utilisent pour produire les biens vendus. Les prix de ces produits et services reflètent ces taxes enchâssées. Par contraste, les entreprises pourraient recouvrer la TPS sur le matériel et les services qu'elles utilisent pour produire les marchandises ou les services vendus, ce qui leur permettrait d'offrir leurs produits, y compris ceux qui sont exportés, à des prix plus concurrentiels. L'adoption d'une taxe de vente harmonisée (TVH) renforcerait la compétitivité des entreprises canadiennes au pays et à l'étranger et protégerait les emplois canadiens.

TD Economics estime que l'harmonisation de la taxe de vente réduira les taxes sur les intrants payées par les entreprises de l'Ontario et de la Colombie-Britannique d'un montant total de 6,9 milliards de dollars. Or, une grande partie de ces économies sera transmise aux consommateurs sous forme de prix plus bas. On s'attend également à ce que les entreprises économisent 650 millions de dollars, car l'harmonisation réduira leurs frais de conformité et d'administration en combinant les écritures et activités connexes en un seul système au lieu de deux. En outre, les provinces économiseront d'importantes sommes pour leurs contribuables grâce à la diminution des frais administratifs.

360, rue Albert St.
Suite 420
Ottawa, Ontario
K1R 7X7

 613.238.4000
 613.238.7643

www.chamber.ca
info@chamber.ca



Dans le budget de 2009, le gouvernement fédéral a déclaré que les TVD en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard augmenteront sensiblement leurs taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) respectifs sur les nouveaux investissements commerciaux et que si les cinq provinces adoptaient une taxe de vente harmonisée, le TEMI du Canada sur les nouveaux investissements commerciaux diminuerait de plus de sept points de pourcentage. Ces nouveaux investissements créeraient des emplois et augmenteraient la prospérité partout au pays.

Selon l'Institut C.D. Howe, plus du tiers des recettes recueillies au titre de la TVD en Ontario provient de l'imposition des biens intermédiaires et des biens d'équipement. L'Institut estime que la taxe de vente au détail ontarienne sur les dépenses en immobilisations accroît les taux effectifs marginaux d'imposition sur le capital de la province de 28,2 % à 37,0 %. L'adoption d'un régime fiscal qui ne frapperait pas les intrants d'entreprise augmenterait les dépenses en immobilisations de l'Ontario de 36 milliards de dollars.

En Colombie-Britannique, environ un tiers des recettes dégagées par la TVD provient de l'imposition des intrants d'entreprise. Un rapport du BC Progress Board révèle que la province pourrait enregistrer une hausse de 12 % de l'investissement en machines et en matériel grâce à l'harmonisation et éliminerait près de 70 % de l'écart d'intensité de l'investissement en machines et en matériel entre la Colombie-Britannique et la moyenne nationale.

L'investissement en machinerie et en matériel, particulièrement dans la technologie de l'information et des communications (TIC), éperonne la productivité. Les entreprises tirent de l'arrière sur ce plan par rapport aux autres pays, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne. En effet, en 2007, les entreprises canadiennes ont investi 16 % de moins par travailleur dans la machinerie, le matériel et les logiciels, comparativement aux États-Unis; 37 % de moins par travailleur dans les TIC. L'harmonisation contribuerait à accroître le stock de capital, la productivité des travailleurs et la compétitivité internationale du Canada. Il s'ensuivrait une amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Toute réforme fiscale doit tenir compte des retombées pour l'économie tout entière. Or, la Chambre de commerce du Canada reconnaît que certains produits et services actuellement exemptés des TVD feront partie de l'assiette fiscale élargie et que leurs prix augmenteront. Cependant, les entreprises transmettront certainement une grande partie de leurs épargnes fiscales aux consommateurs sous forme de prix plus bas, car elles voudront retenir ces derniers et rester profitables.

La transition à une TVH créera inévitablement des enjeux, mais les avantages économiques pour les entreprises et les travailleurs du Canada seront énormes et opportuns. La TVH aidera les entreprises canadiennes à surmonter la récession et assurera qu'elles redémarrent en position plus solide et concurrentielle. La Chambre de commerce du Canada demande à



tous les représentants élus, particulièrement aux chefs des partis, d'appuyer la loi sur l'harmonisation fiscale pour bâtir une économie plus solide.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Le président et chef de la direction,

Perrin Beatty

c.c. Jean-Yves Laforest, député – Saint-Maurice – Champlain
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de Finances



CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS

Ottawa, le 9 décembre 2009

Monsieur Perrin Beatty
Président et chef de la direction
La Chambre de commerce du Canada
420 – 360, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1R 7X7

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de nous écrire pour nous faire part de vos préoccupations concernant le dossier de l'harmonisation des taxes.

Sachez que le Bloc Québécois appuie l'initiative des provinces qui désirent harmoniser leur taxe de vente provinciale avec la TPS, tout comme l'a fait le Québec au début des années 1990. De plus, le Bloc Québécois estime que le gouvernement fédéral doit soutenir le Québec et les provinces dans leurs démarches d'harmonisation.

Comme vous le savez, le Québec qui a déjà, à sa demande, harmonisé sa taxe de vente à celle du gouvernement fédéral, n'a pas encore reçu de juste compensation, contrairement aux provinces maritimes, qui ont reçu près d'un milliard de dollars, à l'Ontario, qui récoltera 4,3 milliards de dollars, et à la Colombie-Britannique, qui recevra 1,6 milliard de dollars. Le gouvernement du Québec a donc demandé au gouvernement fédéral une compensation à la hauteur de 2,6 milliards de dollars, une compensation juste et proportionnelle à la taille de son économie.

Soyez donc assuré que le Bloc Québécois agit toujours de façon responsable, dans le plus grand respect du Canada et le meilleur intérêt de la nation québécoise.

Veuillez agréer, Monsieur le premier ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Gilles Duceppe